

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 7 FEVRIER 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 17 FEVRIER 2025 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 -	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Yannick MUNIER (pouvoir à David FAUCONET), Lucie TEIXERA (pouvoir à Thierry CORTADE), Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 17-02-2025/04

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET AVEC LE CONSEIL SAVOIE MONT BLANC POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE VICTOR HUGO

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La médiathèque Victor Hugo a besoin de renouveler ses collections, notamment en ce qui concerne le secteur jeunesse de nombreux livres étant très anciens et abimés. Afin de rester attractif un développement des collections actuelles devient donc nécessaire.

Le Conseil Savoie Mont Blanc accompagne les médiathèques à travers différentes aides financières dont une concernant le développement des collections. Avec un budget annuel supérieur à 2 euros par habitants (actuellement 3.65 euros), la commune peut solliciter une aide de 70% plafonnée à 7 000 euros. Les dépenses d'acquisition peuvent être réalisées sur 3 ans. Il est à noter que les crédits pour le développement des collections ne doivent pas être inclus dans les crédits alloués annuellement. Aujourd'hui ces crédits sont de 15 000 euros.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, la Commune doit au préalable signer une convention de projet pluriannuelle (3ans) avec le Conseil Savoie Mont Blanc. Cette convention a pour objet de soutenir la commune dans l'élaboration de projets de développement de la lecture publique. Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de projets avec le Conseil Savoie Mont Blanc

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

